



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10
- absents : 2
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 04 septembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, Jérôme MILLET, MARCHAL Laurence.

Excusé : Alain NOUVEL (a donné pouvoir à Christian THIRIOT), Jean-Claude ARDISSON

Date de convocation :

29.08.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : DUMAS Chantal

Délibération n°20.2025

Objet : Refus d'attribution d'aide exceptionnelle

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de soutien financier présentée par une famille résidant à Beauvoisin. Il s'agit d'une aide exceptionnelle afin de participer au financement pour leur fille du camp scout laïque du 7 au 20 juillet. Le coût de ce camp d'été est de 240 €.

Suite à l'étude de ce dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :
pour : 3 contre : 7 abstention : 0

- Décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 04 septembre 2025
Christian THIRIOT, Maire.

